

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM008/2025

Acte publié le

21 JAN. 2025

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Dépose d'un rideau lumineux
Grande Rue

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^e partie Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/67 relatif à la signalisation routière et modifiée successivement ;

VU la demande de la société EIFFAGE en date du 15 janvier 2025 ;

CONSIDERANT que des travaux de dépose d'un rideau lumineux Grande Rue vont être entrepris ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité de des ouvriers et des usagers ;

CONSIDERANT que le secteur concerné est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : La Grande Rue sera interdite à la circulation à compter du lundi 3 février 2025, pour une durée de 6 jours, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 sauf secours.

ARTICLE 2 : En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement dans les 2 sens comme suit : avenue Emile Evellier – rue Finale en Emilie - rue des Monts du Lyonnais - route neuve du Col de la Luère (RD24) – rue François Cassetti – rue des Attignies.

ARTICLE 3 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats des travaux 48 heures avant le début de la réglementation.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- au corps des pompiers de VAUGNERAY,
- au service voirie sud du Département de MORNANT,
- au service environnement de la CCVL,
- La société EIFFAGE.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 16 janvier 2025.



Bernard ROMIER, Maire